

Compte Rendu Conseil municipal

Du 22 novembre 2021 à 18 h 30

Date de Convocation : 10 novembre 2021

Membres en exercice : 15

Présents : AVE Annie, RICHE Sylvain, MUREZ Steeve, CANDELIER Julien, VOORSPOELS Didier, DESSERY Gérard, CORNET Laurence, POTEAU Ludovic, GELDHOF Thérèse, BETRENCOURT Marie, MARTIN Joël, BETRENCOURT Patricia.

Absents : CHCEUR Valérie, TOTH Dominique (excusée), BLOND Cathy.

Secrétaire de séance : BETRENCOURT Marie

La séance a été déclarée ouverte à 18 h 40 avec 12 membres présents

Sur le compte rendu de la réunion du 28 septembre 2022, Laurence CORNET propose dans le compte rendu « Antenne relais » de modifier la phrase « Plusieurs propositions ont été faites » par « Après échanges nourris, les membres du Conseil Municipal ont préféré demander l'avis de la population avant d'avancer dans ce dossier, un questionnaire sera distribué prochainement ».

Le Conseil municipal approuve ce changement.

Formation élus :

Madame la Maire distribue à chacun une documentation et des bulletins d'inscription pour des formations proposées aux élus par l'organisme ONEL. Ces formations sont prises en charge au titre du DIF 2021 (Droit individuel à la formation).

Antenne relais :

Orange et Noréade vont faire une étude pour une installation au château d'eau (chemin de Marcq).

Colis de Noël :

La commande est faite, la commission « Fêtes et cérémonie » a choisi le contenu.

Il reste les brioches à commander.

Distribution prévue le jeudi 23 décembre à 15 h 30 par les membres du Conseil Municipal.

Cérémonie des Vœux :

La cérémonie des vœux se déroulera le vendredi 7 janvier 2022 à 18 h 30, si les conditions sanitaires sont requises.

Divers aménagements Mairie :

- Il serait judicieux, pour des raisons de sécurité d'installer un système d'interphone à la mairie et à la garderie du soir.
- Madame la Maire fait part à l'assemblée d'une demande reçue pour l'installation d'un abri bus devant la Mairie.
- Projet d'aménagement du parvis de la mairie avec éclairage extérieur.

Le Conseil Municipal propose de faire une ou des demandes de subvention.

Mise à jour du Plan de sauvegarde :

Afin de finaliser la mise à jour du Plan de Sauvegarde, il manque toujours un responsable logistique.

Monsieur MUREZ Steeve se propose pour cette mission.

Aide technique de la CAPH aux communes rurales :

Madame la Maire informe l'assemblée qu'elle a rencontré Monsieur GODEFROY, arrivé à la CAPH le 1/11/2021. Il a été nommé à la cellule d'appui aux communes rurales. Il pourra orienter nos projets (aides techniques, administratives etc).

Convention avec UGAP pour Fourniture de gaz naturel :

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération en date du 27/09/2018, la commune avait adhéré à une commande groupée de gaz en signant une convention avec l'UGAP.

Le marché arrive à échéance le 30 juin 2022, il est donc nécessaire de relancer une procédure afin d'adhérer à la vague 7 pour la fourniture de gaz du 01/07/2022 au 30/06/2025.

Considérant l'intérêt de la Commune de rejoindre le dispositif d'achats groupés de gaz naturel proposé par la centrale d'achat public UGAP pour ses besoins propres en gaz, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la convention Gaz Vague 7 ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture et acheminement de gaz naturel passé sur le fondement d'accord-cadres à conclure par l'UGAP,
- Autorise Madame la Maire à signer ladite convention pour la vague 7

(Délibération n° 2021 09 01).

Avenant à la convention de télétransmission des documents budgétaires :

Madame la Maire donne connaissance à l'assemblée d'un courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes en date du 26 octobre 2021 demandant la signature d'un avenant à la convention de télétransmission signée le 21 octobre 2010.

En effet, le 21 octobre 2010, la Commune a signé une convention avec l'Etat pour la télétransmission des actes et décisions soumis au contrôle de l'égalité.

Afin de poursuivre cette démarche de modernisation des procédures, il serait souhaitable de nous engager dans la dématérialisation des documents budgétaires.

La transmission électronique des documents budgétaires concerne les budgets primitifs, les comptes administratifs, les budgets supplémentaires et les décisions budgétaires modificatives et s'effectue sur « @CTES Budgétaires » via l'application TOTEM.

La transmission électronique des documents budgétaires s'inscrit dans une démarche de simplification des procédures d'envoi et de contrôle, mais également dans une démarche de développement durable en permettant de réduire significativement les coûts en terme de reprographie et d'archivage.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, autorise, à l'unanimité des membres présents, Madame la Maire à signer l'avenant de la convention de télétransmission avec les services de l'Etat. (Délibération n° 2021 09 02).

Organisation du temps de travail :

Madame la maire rappelle la réunion du 21 juillet 2021 au cours de laquelle le Conseil Municipal a élaboré un projet de délibération pour l'organisation du temps de travail et plus particulièrement le passage de 1 600 heures à 1 607 heures annuelles.

L'avis du CTP (Comité Technique Paritaire) est réputé donné le 18 octobre 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les termes de la délibération.

(Délibération n° 2021 09 03).

Convention avec le Département pour la création d'un trottoir, bordures/caniveaux et à leur entretien ultérieur :

Madame la Maire donne lecture d'un courrier en date du 26 octobre 2021 par lequel le Département du Nord a fait parvenir une convention à signer pour la création d'un trottoir, bordures/caniveaux et à leur entretien ultérieur.

Ces travaux concernent le cheminement vers le nouveau cimetière, pour lesquels le Département nous accorde une participation financière de 18 410,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame la Maire à signer la convention avec le Département du Nord.

(Délibération N° 2021 09 04).

Convention avec le Département pour la création de chicanes, la mise en œuvre d'un marquage spécifique et à leur entretien ultérieur :

Madame la Maire donne lecture du courrier en date du 15 novembre 2021, par lequel le Département du Nord a fait parvenir une convention à signer pour la création de chicanes, la mise en œuvre d'un marquage spécifique et à leur entretien ultérieur.

Ces travaux concernent les aménagements de sécurité pour lesquels le Département nous accorde une participation financière de 29 576,25 € au titre de la demande ASRDA (Aide à la sécurisation des routes départementales en Agglomération ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame la Maire à signer la convention avec le Département du Nord.

(Délibération 2021 09 05).

Aménagements de sécurité :

Pour ces travaux, Madame la Maire donne connaissance des devis demandés par le maître d'œuvre :

- Travaux VRD :
 - Idverde : 10 128,60 € H.T
 - Eiffage : 9 876,60 € H.T

- Travaux de marquage et de signalisation :
 - Signature : 23 611,00 € H.T.
 - Aisne Application : 25 339,50 € H.T.

Le Conseil décide de choisir les « moins disant » et autorise Madame la Maire à signer les devis correspondants.

L'ensemble des conseillers souhaitent que les travaux se fassent au plus vite.

(Délibération 2021 09 06).

Aménagements sportifs :

Pour les travaux de rénovation et de création des aménagements sportifs une subvention de l'ADVB (Aide départementale Villages et bourgs) a été obtenue, soit 14 250 €.

Madame le Maire présente les devis que le Maître d'œuvre a fait établir :

- Idverde : 28 500,00 € H.T.
- Eiffage : 32 133,50 € H.T.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'Entreprise IDVERDE et autorise Madame la Maire à signer le devis pour la réalisation des travaux qui se dérouleront au printemps.

(Délibération 2021 09 07).

Modification budgétaire n° 1 :

Madame la Maire fait savoir à l'assemblée qu'une écriture comptable modificative est nécessaire afin de solder un emprunt à court terme toujours inscrit au bilan de la commune.

En effet, la somme de 224 057,38 € correspondant à un prêt à court terme de la CAPH destiné à couvrir les besoins de trésorerie dans l'attente du remboursement du clos et couvert de l'Eglise.

Afin de régulariser la situation, il est nécessaire de prendre la décision budgétaire suivante :

- Recette d'investissement Compte 10222 : 224 057,38 €
- Dépense d'investissement Compte 168751 : 224 057,38 €

Le Conseil Municipal approuve cette modification.

(Délibération n° 2021 09 08)

SIDEN-SIAN :

Suite au courrier reçu le 1^{er} octobre 2021, le SIDEN-SIAN nous informe des délibérations adoptées par son comité, pour l'adhésion de nouvelles communes, concernant diverses compétences.

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à ces délibérations.

La parole a été donnée pour les questions diverses.

1) Sur le sondage pour le besoin d'une antenne relais pour la téléphonie mobile.

Sur les 256 questionnaires distribués :

- 46 pour le oui
- 36 pour le non
- 2 ni oui ni non.

2) Suite au Conseil d'école :

- Des rideaux et des barres sont commandés.

3) Urbanisme :

Julien CANDELIER demande, si la zone AU2 peut être aménagée avant la zone AU1 du PLUi.

Madame la Maire explique que non mais demande confirmation auprès des services de la CAPH.

4) Commissions au sein du Conseil Municipal :

Laurence CORNET souhaite faire partie de la Commission environnement car elle est déléguée suppléante au syndicat de la Selle.

Patricia BETRENCOURT souhaite faire partie de la Commission Communication.

5) La question « Repas des anciens » a été évoquée. Ce repas n'est pas prévu pour 2021.

Fin de la réunion à 20 H 00